



DAO N°s 09, 10, 11 et 12/AONO/L01/SP/CDPM/2026 et .../CS/SIGAMP/CDPM/2026 portant respectivement sur les travaux de réhabilitation de la résidence du Sous-préfet d'Oveng, les travaux d'entretien de la route communale C1009017 : carrefour Avebe Esse (Inter N17A) – carrefour Moneko'o – Nkoletoto'o (Inter N17A) (22,100 km), dans l'Arrondissement de Sangmélina, les travaux d'entretien du tronçon résidence Présidentielle – Lycée Classique de Sangmélina dans l'Arrondissement de Sangmélina et, les travaux d'entretien du tronçon de route entrée Lycée Technique – Nouveaux quartiers et bretelles de Sangmélina.

ADDITIF N° 10

Le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante des Appels d'Offres ci-dessus énoncés, porte à la connaissance des prestataires concernés, qu'ils subissent les modifications contenues dans le tableau.

AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
RPAO DAO 09, 10, 11, et 12 Le cautionnement de soumission timbré et acquitté à la main (suivant le modèle joint) d'un montant de F CFA et d'une durée de validité de trois (03) mois ,	RPAO DAO 09, 10, 11, et 12 Le cautionnement de soumission timbré et acquitté à la main (suivant le modèle joint) d'un montant de F CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à partir de la date initiale de validité des offres, ...
DAO 09 et 10 L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier du Préfet du Dja et Lobo, au plus tard le [28 août 2026] à [14 H.] et devra porter la mention :	DAO 09 et 10 L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier du Préfet du Dja et Lobo, au plus tard le [01 septembre 2026] à [14 H.] et devra porter la mention :
L'ouverture des offres aura lieu le [23 juil 2026] à [15 H.] dans la salle de conférence de l'Hôtel des Finances de Sangmélina par la Commission Départementale des Marchés Publics.	L'ouverture des offres aura lieu le 01 septembre 2026 à 15 H. dans la salle de conférence de l'Hôtel des Finances de Sangmélina par la Commission Départementale des Marchés Publics.
DAO 10 Critères éliminatoires Il s'agit notamment : - De l'absence du cautionnement de soumission (titre émis par un établissement financier agréé accompagné du récépissé CDEC) à l'ouverture des plis ; - De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ; - Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; - Du non-respect de 08 critères essentiels (08 critères renvoyant au seuil de qualification des offres techniques ; - De la non production de l'attestation de catégorisation ou de la copie de la décision rendant publique la classification dans la	DAO 10 Critères éliminatoires Il s'agit notamment : - De l'absence du cautionnement de soumission (titre émis par un établissement financier agréé accompagné du récépissé CDEC) à l'ouverture des plis ; - De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ; - Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; - Du non-respect de 08 critères essentiels (08 critères renvoyant au seuil de qualification des offres techniques ; - De l'absence de l'attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification en catégorie D du sous-secteur

catégorie D ; - De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; - De la présence d'un agent public, dans la liste du personnel, sans preuve de sa mise en disponibilité ; - De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; - De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, ...) ; - De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; - De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; - De l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des offres administratives et technique et notamment) : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).	des routes de l'entreprise ; - De l'absence d'une capacité financière d'au moins 30 000 000 F CFA ; - De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; - De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; - De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, ...) ; - De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; - De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; - De l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des offres administratives et technique et notamment) : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
DAO 09 De la non production de l'attestation de catégorisation ou de la copie de la Décision rendant publique la classification de l'entreprise ;	DAO 09 De la non production de l'attestation de catégorisation ou de la copie de la Décision rendant publique la classification de l'entreprise dans le sous-secteur bâtiment et équipements collectifs ;
DAO 11 et 12 De la non production de l'attestation de catégorisation ou de la copie de la Décision rendant publique la classification de l'entreprise dans la catégorie D ;	DAO 11 et 12 De la non production de l'attestation de catégorisation ou de la copie de la Décision rendant publique la classification de l'entreprise dans la catégorie D du sous-secteur des routes ;
DAO 09, 11 et 12 Volume I : Pièces administratives La capacité financière d'au moins 30 %	DAO 09, 11 et 12 Volume 3 : Offre financière La capacité financière d'au moins 30 %
DAO 09	DAO 09 Coût prévisionnel Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 10 000 000 (dix millions) F CFA.
DAO 09 CCTP Marques PANTEX, MAZDA, LEGRAND, INGELEC	DAO 09 CCTP Pas de marque

N.B : Tout le reste sans changement.

Sangmélina, le **26 AOUT 2026**

Ampliations :

- MINTP (Maître d'Ouvrage)
- DDMINMAP/DL
- Agence ARMP/SUD
- PRESIDENT CDPM/DL
- DDTP/DL
- Affichage/Chrono.

LE PRÉFET
(Autorité Contractante)



OWONO Damien
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle